



En Basse-Normandie, trois emplois salariés marchands sur dix dépendent de l'Île-de-France

En Basse-Normandie, en 2011, près de la moitié des emplois salariés du secteur marchand dépend d'un centre de décision extérieur à la région. La majorité de ces emplois est contrôlée par l'Île-de-France, qui concentre la plupart des sièges sociaux et têtes de groupe nationaux. La dépendance externe croît fortement avec la taille de l'entreprise et varie selon le secteur d'activité. Parallèlement, des entreprises bas-normandes se sont aussi développées en dehors de la région.

Jérôme Marajda, Insee

En Basse-Normandie, en 2011, 128 000 salariés du secteur marchand travaillent dans un établissement dépendant d'un centre de décision extérieur à la région. Cette dépendance externe représente près de la moitié de l'emploi salarié marchand régional (46 %), situant la Basse-Normandie dans une position médiane parmi les régions métropolitaines. Pour 23 000 de ces salariés, le centre de décision est même extérieur à la France. Cette dépendance étrangère concerne 8 % de l'emploi salarié marchand régional. La dépendance vis-à-vis d'un centre de décision extérieur peut fragiliser l'emploi local dans des entreprises structurées en groupe cherchant à optimiser leur organisation. Mais la présence d'investisseurs extérieurs crée de l'activité, reflète une certaine attractivité du territoire et favorise le développement de l'économie locale.

Une dépendance principalement francilienne

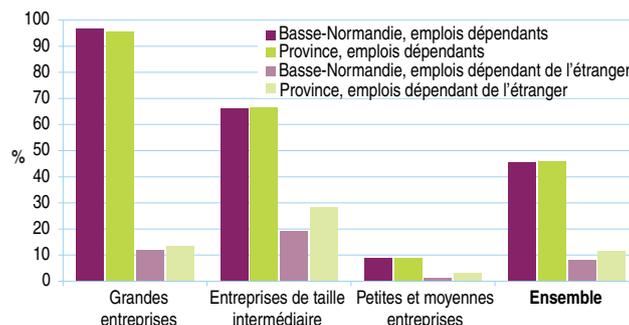
En Basse-Normandie comme pour les autres régions de province, la dépendance externe de l'emploi des établissements implantés est principalement francilienne. En 2011, parmi les 128 000 emplois dépendant de l'extérieur, 77 200, soit six sur dix, se rattachent à une entreprise dirigée depuis l'Île-de-France. La région parisienne contrôle ainsi 28 % de l'emploi bas-normand, principalement par le canal de grandes entreprises françaises.

En outre, 27 500 emplois dépendent d'une entreprise dont le siège ou la tête de groupe sont situés dans une autre région métropolitaine. La province contrôle ainsi 10 % de l'emploi bas-normand. Ce sont surtout des emplois dans les services et l'industrie, à proportion équivalente. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux premiers investisseurs de province, contrôlant respectivement 5 600 et 5 400 emplois.

Les 23 000 emplois dépendant d'une entreprise étrangère sont majoritairement des emplois industriels (hors agro-alimentaire), dont un tiers dans le seul secteur automobile-poids lourds via des entreprises comme AB Volvo (Suède), Bosch (Allemagne) ou encore Gestamp Automoción (Espagne). La dépendance étrangère reste surtout européenne : pour sept sur dix de ces emplois, le centre de décision est situé au sein de l'Union Européenne. Cependant, le premier investisseur étranger dans l'économie régionale sont les États-Unis, avec 4 200 emplois contrôlés. Viennent ensuite la Suède (3 400 emplois) et l'Allemagne (3 300 emplois), les autres pays contrôlant chacun 2 000 emplois ou moins.

1 Une dépendance externe fortement croissante avec la taille de l'entreprise

Dépendance des emplois selon la taille de l'entreprise en Basse-Normandie



Note de lecture : en Basse-Normandie en 2011, concernant l'emploi des établissements implantés dans la région relevant d'une grande entreprise, 96 % dépend d'un centre de décision extérieur à la région, et pour 14 %, celui-ci est localisé à l'étranger.

Source : Insee, Clap - LifiUs 2011

Une dépendance croissante avec la taille de l'entreprise

La dépendance externe est liée à la taille de l'entreprise⁽¹⁾. La quasi-totalité de l'emploi des grandes entreprises implantées dans la région est contrôlée depuis l'extérieur. Une seule grande entreprise est autonome en Basse-Normandie : Agrial. Cette dépendance est moins forte mais reste majoritaire pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI), concernant deux tiers des emplois. Elle devient faible pour les petites et moyennes entreprises (PME) et elle est marginale pour les micro-entreprises.

Au sein de la dépendance externe, la dépendance étrangère est, elle aussi, liée à la taille de l'entreprise, mais différemment. En Basse-Normandie comme ailleurs en province, l'emploi des grandes entreprises reste essentiellement sous contrôle national (surtout francilien), et celui des PME, sous contrôle local. C'est pour les entreprises de taille intermédiaire que l'emploi dépend le plus de centres de décision étrangers. Pour les ETI, en effet, 20 % de l'emploi des établissements implantés dans la région est dirigé depuis l'étranger (28 % pour la province).

Une dépendance variable selon l'activité

En 2011, parmi les établissements implantés en Basse-Normandie, six secteurs d'activité se distinguent par une dépendance externe plus forte qu'en moyenne (de 60 % à 90 % des emplois).

Pour deux secteurs industriels, la dépendance étrangère est très forte : la fabrication de matériels de transports (43 % des emplois) et celle d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (25 % des emplois). À forte intensité capitaliste, ces deux secteurs sont plutôt structurés par des firmes multinationales.

À l'opposé, pour quatre autres secteurs d'activité, la forte dépendance reste nationale, principalement francilienne : énergie, eau et gestion des déchets, transport et entreposage, information et communication, finance et assurance. Ces secteurs relèvent essentiellement de grands groupes français (La Poste, SNCF, EDF, France Telecom⁽²⁾, Veolia, GDF Suez⁽²⁾...) pour des raisons stratégiques ou historiques.

Un contrôle bas-normand de proximité

L'ouverture de la Basse-Normandie est bilatérale. Des entreprises ou des groupes locaux se sont significativement implantés au-delà de la région. Citons les deux groupes Maîtres laitiers du Cotentin et Agrial, qui ont su valoriser le potentiel agro-alimentaire de la région. Plus généralement, les entreprises dont la tête de groupe ou le siège sont bas-normands contrôlent, en 2011, 26 900 emplois dans les autres

(1) Selon la nouvelle définition de l'entreprise cf. décret n°2008-1354
(2) Dénomination de l'année 2011

Champ de l'étude

Pour l'emploi, sont retenus les postes salariés du secteur principalement marchand, hors administration publique, intérim et agriculture.

Insee Basse-Normandie
5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN cedex
Tél. : 02 31 45 73 33

Directeur de la publication :
Daniel BRONDEL
Rédacteur en chef :
Kévin DE BIASI
Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02 31 15 11 14

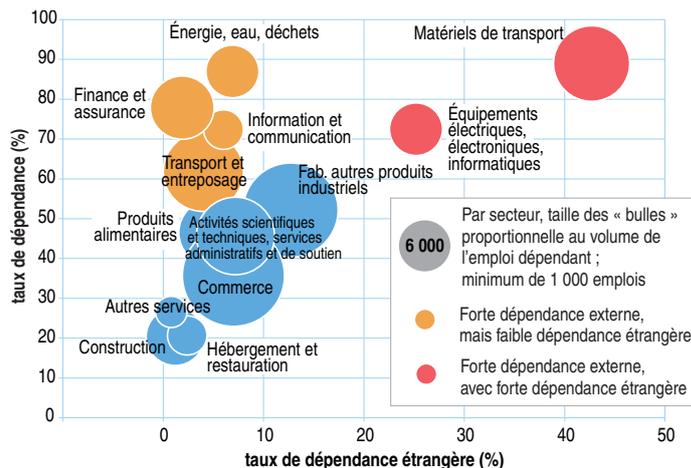
ISSN 2416-8874
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- "Un quart des salariés de province du secteur marchand dépend d'un centre de décision francilien", *Île-de-France à la page*, n° 421, avril 2014
- "L'économie costarmoricaine est peu dépendante des centres de décisions externes", *Insee Analyses Bretagne*, n° 7, octobre 2014

2 Six secteurs d'activité particulièrement dépendants

Dépendance externe et étrangère de l'emploi selon les principaux secteurs d'activité en Basse-Normandie



Source : Insee, Clap - LifiUs 2011

régions. Ainsi, 15 % de l'emploi contrôlé par les entreprises locales est situé dans une autre région, ce qui place la Basse-Normandie dans une position médiane pour ce ratio parmi les régions métropolitaines. Ces emplois sont essentiellement concentrés sur les départements limitrophes et la région francilienne. La première région d'implantation est la Haute-Normandie (4 600 emplois). Suivent les Pays de la Loire et l'Île-de-France, avec 3 900 et 3 500 emplois, puis la Bretagne avec 2 600 emplois. ■

Définitions

Centre de décision : si l'entreprise ne possède qu'un seul établissement, alors cet établissement constitue le centre de décision de l'entreprise. Sinon, parmi ses établissements, l'entreprise définit un établissement principal qui sera siège social.

Si l'entreprise n'appartient pas à un groupe, ce siège social constitue le centre de décision de l'entreprise. Si on est en présence d'un groupe, le centre de décision est le siège social de l'entreprise qui contrôle toutes les autres (tête de groupe).

Emplois dépendants (de l'extérieur) : pour une région, ce sont les emplois des établissements implantés relevant d'un centre de décision extérieur à la région, c'est-à-dire relevant d'une entreprise dont la tête de groupe ou le siège social est localisé en dehors de la région.

Dépendance externe, dépendance étrangère : pour une région, la dépendance externe qualifie le rattachement d'un emploi à un centre de décision extérieur, localisé en France ou à l'étranger. La dépendance étrangère qualifie le rattachement à un centre de décision localisé à l'étranger.

